



**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 A 20H30**

**Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs Nadège BERTHAUD, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD et Isabelle SAGE.

**Membres absents :** Monsieur Loïc CURT et Monsieur Christophe DEBAT

**Membres excusés :** Madame Esther DUMAIRIE et Monsieur Christian CHENAUX

**Pouvoir(s) :** Monsieur Christian CHENAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe LOUVET, Madame Esther DUMAIRIE donne pouvoir à Madame Stéphanie PELUS.

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle SAGE

**Par convocation en date du 26 mars 2025, l'ordre du jour est le suivant :**

**1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2. Administration générale**

**2.1. Adoption du Compte Financier Unique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Martin-le-Châtel ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Catherine DUC, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances, présente les résultats du CFU 2024 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement**

Recettes de fonctionnement 2024	587 694, 86 €
Dépenses de fonctionnement 2024	474 101,37€
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>113 593,49 €</b>
Résultats antérieurs reportés	421 689,93 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024 - Résultat à affecter</b>	<b>535 283,42 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2024	357 579,53 €
Dépenses d'investissement 2024	389 645,59 €
<b>Résultat de l'exercice – déficit d'investissement</b>	<b>32 066,06 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 43 367,06 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	65 217,45 €
Restes à réaliser en recettes 2024	25 040,00 €
<b>Déficit de la section d'investissement</b>	<b>- 115 610,57 €</b>
<b>Excédent net de clôture 2024</b>	<b>81 527,43 €</b>

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame DUC Catherine, 1<sup>ère</sup> adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal.

**DIT** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2024 est de : **81 527,43** euros.

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

## **2.2 Affectation du résultat 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2024	587 694, 86 €
Dépenses de fonctionnement 2024	474 101,37€
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>113 593,49 €</b>
Résultats antérieurs reportés	421 689,93 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024 - Résultat à affecter</b>	<b>535 283,42 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2024	357 579,53 €
Dépenses d'investissement 2024	389 645,59 €
<b>Résultat de l'exercice – déficit d'investissement</b>	<b>32 066,06 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 43 367,06 €
Restes à réaliser en dépenses 2024	65 217,45 €
Restes à réaliser en recettes 2024	25 040,00 €
<b>Déficit de la section d'investissement</b>	<b>- 115 610,57 €</b>
<b>Excédent net de clôture 2024</b>	<b>81 527,43 €</b>

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement 2024 – A affecter</b>	<b>535 283,42 €</b>
Couverture du besoin de financement	115 610,57 €
Excédent de fonctionnement reporté	419 672,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 (535 283,42 euros) comme suit :  
à la couverture du besoin de financement pour 115 610,57 € - compte 1068 ;  
et le surplus (419 672,85 euros) à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté – recette de fonctionnement au BP 2025)  
**DIT** que le déficit de la section d'investissement cumulé de **75 433,12** euros est reporté au budget 2025, en dépenses d'investissement, à la ligne 001 – Déficit d'investissement.

**Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

#### **2.3. Vote du taux des taxes 2025**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances rappelle au conseil municipal les taux votés l'an passé.

Elle propose aux élus de maintenir les mêmes taux.

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** le code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

**DÉCIDE** de voter de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 25,60 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,58 %

**Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

#### **2.4. Subventions aux associations 2025**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances expose les différentes demandes de subventions reçues au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions de la façon suivante :

<i><b>Associations locales</b></i>	<i><b>Attribution 2025</b></i>
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	<b>1 100 €</b>
<b>Football club de Curtafond</b>	<b>700 €</b>
<b>Fanfare de Polliat</b>	<b>250 €</b>
<b>Les amis du Livre</b>	<b>2 327 €</b>
<i><b>Associations extérieures</b></i>	<i><b>Attribution 2025</b></i>
<b>ABCDE (Association Bressane Citoyenne de Débats et d'Échanges</b>	<b>150 €</b>
<b>Banque alimentaire</b>	<b>150 €</b>
<b>Croix-Rouge</b>	<b>150 €</b>
<b><i><b>TOTAL SUBVENTIONS</b></i></b>	<b><i><b>4 827 €</b></i></b>

**Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### **2.5. Vote du budget 2025**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>948 982,85 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>851 250,03 euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 948 982,85 euros en section de fonctionnement et à la somme de 851 250,03 euros en section d'investissement.

**Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

### **3. Points divers**

- **Ressources Humaines :** (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)
  - Après avoir rencontré Mme REVEL Laura, nouvel agent technique en CDD depuis juillet 2024, nous allons envisager sa titularisation.
  
- **Divers :** (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)
  - Le parcours sportif des pompiers aura lieu le samedi 12 avril à Montrevet-en-Bresse. Le SLIS de Saint-Martin-le-Châtel passe à 11h30.
  - Plusieurs conseillers municipaux ont visité le site de la méthanisation Bois d'Arche Energie, le vendredi 28 mars avec d'autres élus d'Attignat et de Polliat.
  - L'entreprise ALEC 01 interviendra au prochain conseil municipal afin de présenter les bilans énergétiques 2023 et 2024 de la commune.

**Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 23 avril 2025 à 20h00.**

**La séance est levée à 21h10.**

**Le secrétaire de séance,  
Isabelle SAGE**



**Le Maire,  
Sandrine DUBOIS**

